

Ce document contient des informations qui pourraient vous être utiles, pensez à le télécharger.

Vous avez souhaité adhérer au TCMV pour la saison 2026 / 2027, et nous vous en remercions.

LE DOSSIER

Si vous payez la cotisation par chèque : Pour la prise en compte de votre demande, votre dossier doit être complet, **y compris le règlement**.

Tout dossier **incomplet** sera mis en attente (**sans être traité**) jusqu'à la réception du (des) document (s) manquant (s).

DOCUMENTS À NOUS FAIRE PARVENIR

Tous les documents doivent nous parvenir en utilisant votre espace personnel.

Rappel : Lien d'accès au **site de réservation des courts** et à **l'espace personnel** : <https://www.premier-service.fr/start/index.php?club=57920030&idsec=1&idact=101>

Pour éviter toute interruption dans le traitement de votre dossier, il est **impératif** de respecter **le libellé des documents à fournir** de l'onglet « **Docs** ».

Si le libellé d'un document que vous souhaitez nous faire parvenir **n'est pas présent**, votre document **ne nous parviendra pas**.

<<<<<>>>>

Onglet « Docs » : (**Uniquement pour les suresnois**) **1 justificatif de domicile** au format PDF (**de moins de 3 mois**).

A partir de cet onglet vous pouvez consulter **les fonctionnalités de l'espace personnel**, une aide pour **la prise et la transmission de la photo**, et **le règlement intérieur**.

Si nécessaire, vous devez nous faire parvenir les formulaires à compléter pour les C.E via cet onglet. Ils vous seront retournés complétés, par courriel.

Onglet « Mes informations » : **1 Photo d'identité** (**de moins de trois mois**).

Pour information : Toute photo transmise sans être cadrée, au format, trop sombre, trop loin ou de travers sera rejetée par le système et bloquera l'accès à la réservation.

Le secrétariat **ne confirme pas** la réception des documents, il vous contacte uniquement, en cas de problème.

ANNULATION D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION – RESTITUTION DES DOSSIERS

Voir l'article n°1 du règlement intérieur (document à télécharger dans l'onglet « **Docs** » de votre espace personnel).

LA COTISATION

Pour les familles, toutes les factures seront regroupées sur le chef de famille.

REDUCTION FAMILLE

A partir de 3 personnes (**même nom, même adresse**) : Parents et leurs enfants jusqu'à 20 ans inclus (**2006-2026**). Pour les 2 premières cotisations, tarif normal pour les suivantes moins dix pour cent (-10%), sur les cotisations les moins élevées (**Ne pas arrondir les sommes**).

REGLEMENT PAR CHEQUE

Après l'enregistrement de votre pré-inscription, vous devez faire parvenir au secrétariat un chèque du montant de la cotisation.

Pour **faciliter le traitement des dossiers**, merci de noter sur l'enveloppe, « **Pré-inscription Loisir** ».

OBLIGATOIRE : Si vous effectuez **plusieurs pré-inscriptions**, vous devez effectuer **un règlement séparé pour chacune d'entre-elles**.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du TCMV SURESNES. Merci de noter au verso, vos nom et prénom, ainsi que la formule sélectionnée.

Règlement à envoyer à l'adresse suivante : Secrétariat du TCMV

Stade Jean Moulin
131 bd Washington
92150 SURESNES

Ou à déposer dans les boîtes aux lettres, situées sous l'escalier d'accès au secrétariat, et à l'entrée du parking voitures du stade Jean Moulin (dernier portail en partant vers Nanterre).

Après l'enregistrement de votre règlement, **la facture** sera disponible dans l'onglet « **Mes factures** ».

A partir de septembre, la remise en banque aura lieu à la fin de chaque mois.

Si votre C.E souhaite une « **Attestation de cotisation** » (en cas de paiement de sa participation avec un chèque à l'ordre du TCMV), demander ce document **au secrétariat**, il vous sera retourné rempli, par courriel.

REMBOURSEMENT

1. Après nous avoir fait parvenir un **chèque de votre C.E.** -

Faire parvenir au secrétariat, un **RIB** au format PDF (Onglet « **Docs** »).

Pour information, les remboursements auront lieu après l'encaissement de la somme par le club.

À SAVOIR

- Le club utilisant largement les mailings pour sa communication, nous vous recommandons de consulter régulièrement la rubrique « **spams** » ou « **courriers indésirables** » de votre messagerie.

- Pour éviter tout problème, et être certain de recevoir les messages que nous vous envoyons, ajoutez l'adresse "courrier@premier-service.fr" à vos contacts. **Attention, elle est à sens unique, ne pas l'utiliser pour nous répondre.** Pour nous joindre, utiliser l'adresse tcmv.suresnes@orange.fr.

- **Assurance** : Les **garanties**, et **garanties complémentaires** proposées avec **la licence FFT** sont consultables sur le site Internet du club, ainsi qu'au secrétariat. Vous pouvez également les obtenir **sur simple demande**.